

Luxembourg, le 1^{er} juin 2026

TRIPARTITE 2026

Revendications de la CGFP

Remarques préliminaires

La CGFP s'attend clairement à des *négociations* dignes d'un « vrai dialogue social ».

La CGFP s'oppose catégoriquement à une remise en question du mécanisme d'indexation automatique des salaires et des pensions.

Mesures qui s'imposent rapidement afin de faire face aux effets de la crise énergétique :

- Ajustement immédiat et complet du barème fiscal à l'inflation
- Réduction d'impôt directement répercutée sur la fiche de salaire par un crédit d'impôt conjoncture salarié et pensionné
- Introduction d'un coefficient temporaire de réduction d'impôt afin d'alléger rapidement la charge fiscale
- Adaptation de l'abattement sur la retenue à la source applicable aux revenus d'intérêts (« Quellesteier ») – afin de soulager en particulier les petits épargnants

- Réintroduction et amélioration du crédit d'impôt énergie afin de soulager les ménages à faibles et moyens revenus
- Mesures compensatoires, notamment au niveau du mazout et du gazole, pour lutter contre la hausse persistante des prix du carburant
- Évolution du marché de logement : risque d'aggravation en raison de la crise énergétique, de la hausse attendue des taux d'intérêt et de l'explosion des coûts de construction.

La CGFP revendique :

1. Un doublement du montant maximal du remboursement/application de la TVA dans le cadre du taux super-réduit de 50 000 EURO à 100 000 EURO – ajustement à l'inflation. Cette mesure constituerait enfin une véritable plus-value aux personnes à la recherche d'un logement abordable.
2. Suppression de la limite d'âge de 40 ans actuellement applicable pour le doublement des cotisations déductibles au titre des contrats d'épargne-logement

Enfin, à l'égard de la situation actuelle, il convient d'accorder davantage de possibilités de recours au télétravail, de promouvoir les espaces de « coworking » et de renforcer les aides en faveur des énergies renouvelables.
